

**« Marcelis et Guillemyn, notaires associés » Sprl**

Siège : B-1000 Bruxelles, rue Joseph Stevens, 7, 24<sup>ème</sup> étage.

RPM Bruxelles : 0897.073.024

**"DEXIA"**

Société anonyme.

À B-1050 Ixelles, Place du Champ de Mars, 5

Numéro d'entreprise TVA BE (0)458.548.296 /RPM Bruxelles

**MODIFICATION DES STATUTS – NOMINATIONS  
D'ADMINISTRATEURS – POUVOIRS D'EXECUTION.**

A/13673

L'AN DEUX MILLE SEIZE,

Le dix-huit mai,

Par devant Nous, Maître Louis-Philippe Marcelis, notaire associé à Bruxelles,

A B-1000 Bruxelles, boulevard de Waterloo, 38,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DEXIA", ayant son siège social à Ixelles (B-1050 Bruxelles), Place du Champ de Mars, 5, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0458.548.296. RPM Bruxelles.

Société constituée sous la dénomination "Crédit Communal-Holding", par acte reçu le quinze juillet mille neuf cent nonante-six, par Maître Herwig Van de Velde, alors notaire à Bruxelles, publié aux Annexes du Moniteur belge du trente et un juillet suivant, sous les numéros 960731-145 et 146.

Dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, aux termes du procès-verbal dressé par le notaire Louis-Philippe Marcelis, soussigné, le 2 mai 2016, en cours de publication aux annexes au Moniteur belge.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE.

L'identité des actionnaires présents et des représentants des actionnaires, ainsi que le nombre de titres de chacun d'eux, sont mentionnés dans la liste de présence ci-annexée.

Cette liste de présence est signée par chacun des actionnaires présents ou leurs mandataires; elle est arrêtée et signée par les membres du bureau.

L'identité des détenteurs de droits de souscription se rapportant à l'action Dexia, présents et de leurs mandataires, sont mentionnés dans une liste de présence séparée. Les procurations sont sous seing privé et demeureront ci-annexées. Les votes par correspondance demeureront ci-annexés.

BUREAU.

La séance est ouverte à 16.35 heures, sous la présidence de Monsieur de METZ Robert Marie A, né à Dinan (France), le 3 janvier 1952, domicilié à B-1180 Uccle, avenue du Prince d'Orange, 44, titulaire de la carte d'identité de ressortissant de l'Union européenne numéro B 1915351-86, président du conseil d'administration.

Le président choisit comme secrétaire Monsieur DUPONT Nicolas Michel André, né à Ixelles, le 12 décembre 1977, domicilié à B-1180 Uccle, rue du repos 60, titulaire de la carte d'identité numéro 592-2506083-72, juriste.

Déposé / Reçu le 31-05-2016,  
 au greffe du tribunal de commerce  
 francophone de Bruxelles

L'assemblée désigne comme scrutateurs

- 1) Monsieur BRONSELAER Bart Eduard Cornelius, né à Ninove, le 6 octobre 1967, domicilié à B-3360 Bierbeek, Sint Martinusberg, 11, titulaire de la carte d'identité numéro 592-2961126-88, administrateur, et ;
- 2) Monsieur BODART Paul Anne F., né à Rotterdam (Pays-Bas), le 22 janvier 1953, domicilié à B-1190 Forest-Bruxelles, avenue des Sept Bonniers, 163, titulaire de la carte d'identité numéro 591-7529344-15, administrateur.

#### EXPOSÉ DU PRÉSIDENT.

Le président expose et requiert le notaire soussigné d'acter que :

### **I. La présente assemblée a comme ordre du jour :**

#### **1. Proposition de modifier l'article 9 des statuts**

Proposition de modifier l'article 9 *Composition du Conseil d'administration* comme suit :

Remplacer à l'alinéa 1<sup>er</sup> les mots « *de neuf membres* » par « *de minimum 9 et maximum 13 membres* ».

Remplacer à l'alinéa 2, la phrase « *Le conseil comprend cinq membres de nationalité belge et quatre membres de nationalité française* » par « *Le conseil est composé par des administrateurs de nationalité belge et de nationalité française. Les administrateurs de nationalité belge devront toujours être majoritairement représentés.* ».

#### **2. Proposition de nommer un administrateur**

Sous réserve de l'approbation de la première résolution, et sous réserve de l'approbation de la Banque centrale européenne, proposition de procéder à la nomination pour un mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020 de Monsieur Johan Bohets.

#### **3. Proposition de nommer un administrateur**

Sous réserve de l'approbation de la première résolution, et sous réserve de l'approbation de la Banque centrale européenne, proposition de procéder à la nomination pour un mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020 de Madame Françoise Lombard.

#### **4. Proposition de nommer un administrateur**

Sous réserve de l'approbation de la première résolution, et sous réserve de l'approbation de la Banque centrale européenne, proposition de procéder à la nomination pour un mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020 de Madame Lucie Muniesa.

#### **5. Proposition de nommer un administrateur**

Sous réserve de l'approbation de la première résolution, et sous réserve de l'approbation de la Banque centrale européenne, proposition de procéder à la nomination de Monsieur Michel Tison qui répond à l'ensemble des critères d'indépendance énoncés par l'article 526<sup>ter</sup> du Code des sociétés pour un mandat d'administrateur indépendant de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

#### **6. Proposition d'attribution de pouvoirs**

Proposition de conférer à deux administrateurs, agissant conjointement, et à l'administrateur délégué, agissant seul, avec pouvoir de substitution, tous pouvoirs pour l'exécution des décisions à prendre par l'assemblée générale

extraordinaire, et pour effectuer toute formalité nécessaire ou utile à cet effet, et conférer au notaire instrumentant tous pouvoirs pour la coordination des statuts de la société à la suite des modifications susmentionnées.

\*\*\*\*\*

## **II. Les convocations contenant l'ordre du jour ont été publiées dans :**

- 1) Le Moniteur belge du 15 avril 2016 ;
  - 2) De Tijd et l'Echo du 15 avril 2016 ;
  - 3) Le Luxemburger Wort du 15 avril 2016 ;
  - 4) Sur la plateforme de Thomson Reuters le 15 avril 2016 ;
  - 5) Le bulletin des Annonces Légales Obligatoires (France) du 15 avril 2016 ;
- Les actionnaires en nom et les détenteurs de droits de souscription nominatifs ont en outre été convoqués par lettre du 15 avril 2016, soit trente jours au moins avant la présente assemblée.

Les administrateurs et le commissaire ont été invités par lettre du 15 avril 2016 à assister à l'assemblée.

**III.** Il existe actuellement trente millions huit cent nonante-six mille trois cent cinquante-deux (30.896.352) actions dont un million neuf cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.948.984) actions de catégorie A sans désignation de valeur nominale, et vingt-huit millions neuf cent quarante-sept mille trois cent soixante-huit (28.947.368) actions de catégorie B, dont trois-cent vingt-quatre (324) actions propres (actions détenues par la société ou ses filiales directes de la société au sens de l'article 627 du Code des sociétés), sans droit de vote.

Il résulte de la liste des présences que vingt-neuf millions deux cent trente-deux mille quatre cent sept actions (29.232.407) sont représentées, soit plus de la moitié du capital social, sous déduction des actions propres.

En conséquence, conformément à l'article 558 du Code des sociétés, la présente assemblée est apte à délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour.

**IV.** Chaque action donne droit à une voix.

**V.** Pour assister à l'assemblée, les actionnaires se sont conformés à l'article 16 des statuts relatif aux formalités d'admission à l'assemblée.

**VI.** Pour être admises, les propositions sous le point 1 à l'ordre du jour doivent réunir trois/quarts des voix pour lesquelles il est pris part au vote, et les propositions sous les points 2 à 6 doivent réunir la simple majorité des voix pour lequel il est pris part au vote.

Ces faits étant vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer et à décider sur les points à l'ordre du jour.

Le Président donne ensuite une explication relative aux points à l'ordre du jour et répond aux questions des actionnaires présents.

### DÉLIBÉRATIONS.

- 1. Modification de l'article 9 des statuts**  
**Décision.**

L'assemblée se rallie à la proposition du conseil d'administration et décide afin que la société puisse répondre aux nouvelles exigences de gouvernance applicables, de modifier l'article 9 *Composition du Conseil d'administration* comme suit :

Remplacer à l'alinéa 1<sup>er</sup> les mots « *de neuf membres* » par « *de minimum 9 et maximum 13 membres* ».

Remplacer à l'alinéa 2, la phrase « *Le conseil comprend cinq membres de nationalité belge et quatre membres de nationalité française* » par « *Le conseil est composé par des administrateurs de nationalité belge et de nationalité française. Les administrateurs de nationalité belge devront toujours être majoritairement représentés.* ».

VOTE.

Cette résolution est adoptée, à :

29.232.026 voix pour (99,998697 %);

380 voix contre ;

1 abstention

**2. Décision de nommer un administrateur**

Compte tenu de l'approbation de la première résolution, et sous réserve de l'approbation de la Banque centrale européenne, l'assemblée se rallie à la proposition du conseil d'administration et décide de nommer pour un mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020 de Monsieur Johan Bohets.

VOTE.

Cette résolution est adoptée, à :

29.232.108 voix pour (99,998977 %);

276 voix contre ;

23 abstentions

**3. Décision de nommer un administrateur**

Compte tenu de l'approbation de la première résolution, et sous réserve de l'approbation de la Banque centrale européenne, l'assemblée se rallie à la proposition du conseil d'administration et décide de nommer pour un mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020 de Madame Françoise Lombard.

VOTE.

Cette résolution est adoptée, à :

29.232.103voix pour (99,998960 %);

276 voix contre ;

28 abstentions

**4. Décision de nommer un administrateur**

Compte tenu de l'approbation de la première résolution, et sous réserve de l'approbation de la Banque centrale européenne, l'assemblée se rallie à la proposition du conseil d'administration et décide de nommer pour un mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020 de Madame Lucie Muniesa.

VOTE.

Cette résolution est adoptée, à :

29.232.125 voix pour (99,99035 %);

276 voix contre ;

6 abstentions

## 5. **Décision de nommer un administrateur**

Compte tenu de l'approbation de la première résolution, et sous réserve de l'approbation de la Banque centrale européenne, l'assemblée se rallie à la proposition du conseil d'administration et décide de nommer pour un mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020 de Monsieur Michel Tison qui répond à l'ensemble des critères d'indépendance énoncés par l'article 526<sup>ter</sup> du Code des sociétés pour un mandat d'administrateur indépendant.

### VOTE.

Cette résolution est adoptée, à :  
29.231.751 voix pour (99,997756 %);  
650 voix contre ;  
6 abstentions

## 6. **Attribution de pouvoirs**

L'assemblée se rallie à la proposition du conseil d'administration et décide de conférer à deux administrateurs, agissant conjointement, et à l'administrateur délégué, agissant seul, avec pouvoir de substitution, tous pouvoirs pour l'exécution des décisions à prendre par l'assemblée générale extraordinaire, et pour effectuer toute formalité nécessaire ou utile à cet effet, et conférer au notaire instrumentant tous pouvoirs pour la coordination des statuts de la société à la suite des modifications susmentionnées.

### VOTE.

Cette résolution est adoptée, à :  
29.232.026 voix pour (99,998697 %);  
380 voix contre ;  
1 abstention

### CLOTURE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.00 heures.

### CERTIFICAT D'IDENTITE.

Le notaire soussigné certifie les nom, prénoms, lieu et date de naissance et domicile des signataires du présent procès-verbal, étant les membres du bureau, sur présentation de leur carte d'identité, à savoir : Messieurs Robert de METZ, Nicolas DUPONT, Bart BRONSELAER et Paul BODART.

### DROIT D'ÉCRITURE

Le droit d'écriture s'élève à nonante-cinq euros (€95,00) et sera payé sur déclaration du notaire instrumentant.

### DONT PROCÈS-VERBAL

Passé à Bruxelles.

Lecture intégrale et commentée faite, les comparants ont signé avec le Notaire.

(Suivent les signatures)

Enregistré

SUIVENT LES ANNEXES  
POUR EXPEDITION CONFORME

# DEXIA SA – DEXIA NV

PLACE DU CHAMP DE MARS 5 – MARVELDPLEIN 5  
B-1050 BRUXELLES – B-1050 BRUSSEL

RPM BRUXELLES – TVA BE 0458-548-296 – RPR BRUSSEL – BTW BE 0458.548.296

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – 18 MAI 2016  
BUITENGEWONE ALGEMENE VERGADERING - 18 MEI 2016



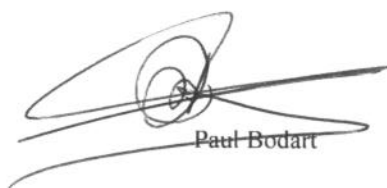
Robert De Meiz

LE PRESIDENT  
DE VOORZITTER

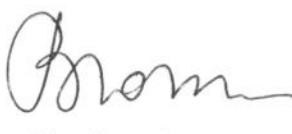


Nicolas Dupont

LE SECRETAIRE  
DE SECRETARIS



Paul Bodart



Bart Bronselaer

LES SCRUTATEURS  
DE STEMOPNEMERS

